spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat dans le but d'examiner les nombreuses auestions touchant les relations internationales du Canada. Le comité doit présenter un rapport final de ses travaux d'ici le 31 mai 1986, mais il devait aussi soumettre un rapport intérimaire, pour le 23 août 1985, sur le commerce entre le Canada et les États-Unis, de même que sur la question de la participation du Canada à l'Initiative de défense stratégique des États-Unis. Pour ce qui est des relations commerciales Canada - États-Unis, le comité a recommandé que des discussions préliminaires soient entamées avec les États-Unis afin de déterminer comment maintenir et renforcer l'accès de chacun des deux pays aux marchés de l'autre.

L'impulsion pour amorcer des discussions avec les États-Unis concernant un nouvel arrangement commercial bilatéral a été bien servie par la publication en septembre 1985 du rapport final de la Commission royale sur les perspectives d'union économique et de développement pour le Canada (Commission MacDonald) qui recommandait notamment le libre-échange entre les deux pays.

Ce processus évolutionnaire complexe a abouti à la déclaration du 26 septembre à la Chambre des communes, par le Premier ministre, qui exprimait l'intérêt du Canada de tenter de conclure un nouvel accord commercial avec les États-Unis.

Étant donné la priorité accordée par le gouvernement aux relations commerciales Canada -États-Unis, nous avons annexé un synopsis du Document de travail de M. Kelleher: Comment maintenir et renforcer notre accès aux marchés extérieurs.

Introduction

En janvier 1985, le ministre du Commerce extérieur, M. Kelleher, a publié un document de travail portant le titre susmentionné, en raison de l'importance prédominante du commerce extérieur pour l'économie canadienne et de la nécessité d'examiner les moyens les plus efficaces d'en faire la promotion. Les exportations représentent maintenant près du tiers du produit national brut et au-delà de trois millions d'emplois. On considère que, pour chaque milliard qui vient s'ajouter au total des exportations, 16 000 nouveaux emplois sont créés. Au cours de la der-

nière décennie, le Canada est passé du quatrième au septième rang des nations commerçantes, en raison surtout de la baisse de sa compétitivité sur le marché international.

Le document de travail se veut un outil de consultation avec le secteur privé et les provinces. Il vise avant tout à susciter un débat sur les principaux problèmes d'accès aux marchés auxquels font face les exportateurs canadiens et sur des questions concernant l'accès au marché canadien.

Le document se divise en trois parties. La première décrit le contexte international en ce qui concerne les débouchés commerciaux, de même que la situation internationale qui conditionne la recherche d'un meilleur accès aux marchés. La deuxième partie porte sur la participation du Canada à la prochaine série de négociations commerciales multilatérales, qui pourrait débuter en 1986. La troisième et dernière partie traite des approches bilatérales possibles sur le plan des relations commerciales du Canada avec les États-Unis et elle reflète l'importance particulière du marché américain pour le Canada.

Le document de travail a pour objet de solliciter les vues du secteur privé afin de préparer la prochaine série de négociations commerciales multilatérales qui se dérouleront dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Le Canada reste fidèle au GATT, mais le gouvernement souhaite examiner avec les États-Unis des mesures bilatérales qui pourraient étayer les efforts poursuivis par le biais des négociations commerciales multilatérales. Quatre avenues sont ouvertes en ce qui concerne les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, soit : 1) continuer comme par le passé; 2) entreprendre des négociations en vue d'en arriver à des arrangements fonctionnels ou à des accords sectoriels limités; 3) entreprendre des négociations visant à conclure un arrangement bilatéral global qui pourrait conduire éventuellement à des échanges en franchise; 4) établir un accord-cadre qui jetterait les bases de négociations ultérieures visant à conclure un accord bilatéral global.

En rendant public le document de travail, M. Kelleher a souligné que le Canada n'aura pas à choisir entre des approches multilatérales et bilatérales du commerce, mais devra plutôt se demander comment poursuivre les deux types d'approches de façon complémentaire.